

être du Canada et que seul le parti actuel—je parle du parti actuel de M. Trudeau, parce qu'il en a eu un autre auparavant—est en mesure de former un bon gouvernement pour le pays.

Le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il «... doit veiller à ce qu'une portion suffisante des capitaux produits par la hausse des prix soit appliquée à la prospection et à la mise en valeur des ressources pétrolières non conventionnelles». Voilà qui laisse planer la menace de nouvelles interventions de la part du gouvernement—d'autres contrôles auto-destructeurs n'ayant qu'un effet nuisible.

Il est tout à fait ridicule d'entendre le gouvernement dire qu'il va s'y attaquer lui-même. Il n'a aucune expérience en ce domaine. Le comité spécial de la politique scientifique a lancé dans un de ses rapports un avertissement contre une telle éventualité. Le gouvernement n'a pas d'affaire à s'engager activement dans l'industrie des pétroles. Le discours du trône fait état de l'intention du gouvernement... concernant la création d'une société nationale des pétroles, laquelle veillera à intéresser d'avantage les Canadiens à ces travaux et à leur faire prendre une part accrue... «à la prospection et à l'exploitation. Voilà encore d'autres propos «socialistes» ridicules. Le gouvernement veut se faire encore le concurrent de l'entreprise privée. Et encore une fois c'est le contribuable qui devra assumer les déficits. Les honorables sénateurs voudront bien me pardonner si je ne puis m'enthousiasmer pour le projet sur lequel le gouvernement compte pour régler notre problème d'énergie.

J'en arrive maintenant à la dernière partie de mon discours, mais ce n'est pas la moindre, car je la consacre au Sénat. Nous savons tous que le Sénat ne jouit pas d'une bonne presse en général. De fait, il est pratiquement oublié du milieu journalistique. Nous savons aussi qu'un secteur de l'opinion publique est convaincu qu'un Sénat formé de personnes non élues est un anachronisme dans notre société. Mais je suis convaincu que si l'on posait carrément la question aux Canadiens, la majorité d'entre eux préféreraient réformer plutôt qu'abolir ce corps législatif. C'est une réforme qu'il nous faut, et les bonnes idées ne manquent pas. Nombre de recommandations faites dans le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada sont excellentes et pourraient s'appliquer sans aucune modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'une de ces recommandations porte sur la nomination des membres du Sénat.

Voici le texte de la recommandation 39:

Tous les sénateurs devraient continuer à être nommés par le gouvernement fédéral: au fur et à mesure que des vacances se produisent, la moitié des sénateurs pour chaque province ou territoire seraient nommés suivant le mode actuel. L'autre moitié des sénateurs seraient également nommés par le gouvernement fédéral, mais ils seraient choisis parmi les candidats proposés par le gouvernement provincial ou territorial approprié.

Cette recommandation découle du fait que les Pères de la Confédération entendaient confier deux rôles au Sénat: 1. protéger les droits des provinces, des minorités ou des régions; 2. revoir les mesures législatives dans une ambiance plus sereine. D'autre part, une autre raison, encore bien plus importante, se cache sous cette recommandation. Le rapport n'en dit rien, car on aurait pu juger la chose indiscrète. La voici: Depuis plus de 30 ans, le

Sénat est, on ne peut plus en pays qui se dit démocratique, une Chambre à un parti. Depuis plus d'un quart de siècle, le Sénat compte d'énormes majorités libérales. L'opinion publique y est donc représentée d'une façon déséquilibrée, ce qui est dangereux pour une Chambre de ce genre. Les Canadiens de tous les partis politiques devraient y être représentés dans les mêmes proportions, ou du moins le plus possible, qu'à la Chambre des communes. Au début de la dernière session nous avons accueilli ici cinq nouveaux sénateurs. L'un d'entre eux était le sénateur Martial Asselin; il était le premier, depuis 1963, à prendre place avec l'opposition officielle. Depuis lors, cinq autres sénateurs ont été nommés ou convoqués au Sénat pour siéger du côté du gouvernement. Voici la répartition actuelle des sièges au Sénat: libéraux, 75; conservateurs, 17; Crédit social, 1; et Indépendants, 2. Ce à quoi je veux en venir encore une fois, c'est qu'il devient progressivement plus difficile pour l'opposition officielle, ainsi que pour le Sénat pris dans l'ensemble, d'assumer convenablement ses fonctions constitutionnelles: le principal problème? La représentation est bancale.

● (2050)

A un moment donné, on a cru que la politique du premier ministre actuel serait de choisir un certain nombre de nouveaux sénateurs parmi les partisans de l'opposition officielle ou des autres parties à la Chambre des communes, ou parmi des personnes sans affiliation politique représentant des parties importantes de la population. Beaucoup de sénateurs de l'opposition officielle ont démissionné dans l'espoir qu'ils seraient remplacés par des conservateurs. Ce ne fut pas le cas. Des membres du groupe que je dirige songeraient à résigner leurs fonctions même aujourd'hui, s'ils pouvaient compter que la relève serait assurée par des personnes appuyant l'opposition officielle.

Les honorables sénateurs ne doivent pas non plus oublier qu'à part le sénateur Asselin, tous ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont été appelés au Sénat il y a plus de 10 ans. La moyenne d'âge chez nous est donc plus élevée que du côté du gouvernement. Ce facteur aggrave encore le fort déséquilibre numérique.

Le problème ne serait pas si aigu si une opposition interne réelle était née au sein de l'écrasante majorité ministérielle. Il aurait alors été plus facile pour le Sénat d'examiner les mesures législatives d'un œil critique, tâche qui lui incombe. On a vu des sénateurs libéraux se fâcher et ne pas être d'accord avec le gouvernement. Ce comportement excentrique était cependant toujours accueilli par les grognements désapprobateurs de ceux qui occupent les banquettes ministérielles. En conséquence, les bancs de l'opposition n'ont critiqué qu'assez rarement et de façon sporadique les mesures prises par le gouvernement.

Au cours des 15 dernières années, le Sénat a joué un rôle d'enquêteur de plus en plus important. Nos comités ont été très actifs et très efficaces à ce point de vue, surtout lorsqu'il s'agissait de questions non partisans. Par exemple, le Sénat a fait un excellent travail dans le domaine de la politique scientifique, de la pauvreté, de l'expansion économique, de l'emploi et de la stabilité des prix, de la construction, de l'étude des bills fiscaux, etc. Nous avons le droit d'être très fiers de ce que nous avons accompli dans ce domaine. Toutefois, en nous voyant accorder trop d'importance à ce rôle d'enquêteur, les gens peuvent oublier que notre première responsabilité et de loin la plus importante, c'est d'étudier les lois.